

NOTE DE SYNTHÈSE du compte administratif 2019 Commune

L'article 107 de la loi notre est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Section de fonctionnement : + 72 992.70 €

Dépenses : 250 215.69 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général : Comprenant : l'énergie, les frais de communications, la maintenance, les contrats et les prestations de service et les différents achats de petits matériels d'entretien courant. Ce chapitre s'élève à 59 821.31 €.

Chapitre 012 : *Charges de personnel et frais assimilés* : Ce chapitre s'élève à 94 418.99 € ce qui représente une baisse de 0.64 % par rapport à 2018.

Chapitre 014 : *Atténuation de produits* : Correspond au reversement des produits de l'Etat. Ce chapitre s'élève à 572 €.

Chapitre 65 : *Charges financières* : Ce chapitre s'élève à 78 530.12 €.

Chapitre 66 : *Charges de gestion courante* : Ce chapitre s'élève à 4 440.27 €.

Chapitre 67 : *Charges exceptionnelles* : Ce chapitre s'élève à 200 €

Chapitre 042 : *Opérations d'ordres* : complètent le budget avec un montant de 12 233 €.

Recettes : 323 208.39 €

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 323 208.39 €. Elles sont en baisse significative par rapport à 2018 : - 32 116.98 €. Il est donc important d'optimiser les dépenses pour maintenir un équilibre financier.

Chapitre 73 : *Impôts et Taxes* : Ce chapitre s'élève 177 355 € (en baisse)

Chapitre 74 : *DGF* : Ce chapitre s'élève à 97 640.49 €

Chapitre 75 : *Revenus locatifs* : Ce chapitre s'élève à 43 847.72 €

.../...

.../...

Section d'Investissement : - 24 750.36 €

Dépenses : 76 349.60 €

Chapitre 21 : *Dépenses d'équipements* : Comprenant : l'achat d'équipements pour la salle polyvalente, les gîtes, l'agent technique et la mairie, jeux extérieurs pour enfants : Ce chapitre s'élève à 41 369.58 €.

Chapitre 16 : *Emprunts et dettes* 32 340.02 €

Et le Chapitre 20 : *Immobilisations* 2 640 € complètent nos dépenses d'investissement.

Recettes : 51 599.24 €

Chapitre 10 : *Dotations, FCTVA N-2* : Ce chapitre s'élève à 12 775.43 €

Chapitre 040 : *Opérations d'ordres* : Transfert de la section de fonctionnement au chapitre 042. Ce chapitre s'élève à 12 233 €.

Le déficit de – 24 750.36 € se retrouve absorbé par les transferts issus de la section fonctionnement et les reports de N-1

Le Maire,

Franck BLANCHET

